

# LES DÉBUTS DU PROTESTANTISME EN BRETAGNE

## LES BRETONS A GENÈVE<sup>(1)</sup>

L'établissement définitif de Calvin, à Genève, est de 1541. Un mouvement se dessine bientôt en France vers la capitale du calvinisme; très sensible à Bourges, il se fait sentir également en Bretagne.

Les *Archives d'Etat de Genève* nous ont conservé, — malheureusement la série est incomplète — trois volumes du « Registre des habitants » sur lequel étaient inscrits les étrangers de passage à leur arrivée dans la ville, avec leur nom, la date de l'inscription, l'origine, quelquefois, mais rarement, la profession. Voici les noms bretons qu'on y relève<sup>(2)</sup> :

### I<sup>er</sup> VOLUME

15 JANVIER 1549 — 29 JANVIER 1560.

12 avril 1549, p. 3. — André Voyer, Bretagne.

3 mai 1549, p. 5. — Mathurin Buynard, Vannes.

3 mai 1549, p. 5. — François Buynard, Vannes.

12 juillet 1549, p. 8. — Pierre Brun, Bretagne.

19 juin 1550, p. 10. — André Vayer, Laval<sup>(3)</sup>.

(1) Ces pages sont extraites d'un ouvrage en préparation : *Le Protestantisme en Bretagne*. Etude historique et critique.

(2) Inscription complète à titre d'exemple : « Réception de André Voyer en Bretagne faite du 12 d'avril 1549 ». Les inscriptions ne sont pas toutes semblables, mais elles ne contiennent pas d'autres renseignements que ceux portés au tableau ci-dessus. L'orthographe est souvent défectueuse, qu'il s'agisse du nom du personnage ou de son origine. — Les étrangers qui voulaient se fixer définitivement se faisaient recevoir bourgeois de la ville. Après leur réception à la bourgeoisie, ils étaient inscrits sur un registre spécial publié par Covelle.

(3) Les gens de Laval sont souvent qualifiés bretons au XVI<sup>e</sup> siècle, peut-être à cause de la famille des Laval, barons de Vitré, Fougères, etc., jouissant d'une haute situation en Bretagne, peut-être aussi à cause de la proximité de la frontière bretonne. C'est ainsi qu'on trouve un Jacques Pelisson, réfugié à Lausanne en 1570 (5 septembre), qualifié originaire de « Laval, en Bretagne ». (*Bull. de l'Hist. du Protestantisme Français*, vol. XXI.)

- 25 août 1551, p. 51. — Pierre Brun, tissotier, Bretagne (tissier, tisserand).
- 1 décembre 1551, p. 55. — François  
Mathurin Buynard, frères, Bretagne,  
gentilshommes,
- 27 février 1554, p. 74. — Noble Jacques Grimaud de la maison de Procé, en Bretagne (comté de Nantes).
- 12 octobre 1556, p. 156. — Charles Ferré, dict la Garaye de l'Evêché de Saint-Malo, en Bretagne.
- 15 février 1557, p. 165. — Noble Jehan le Voyer, natif de Plarmes, en Bretagne (Ploërmel?).
- 18 octobre 1557, p. 207. — Benoit Mogue, natif de Crest, en Bretagne, compagnon menuisier.
- 21 octobre 1557, p. 219. — Robert de Chinon, cortiglier et canonnier, Nantes (cortiglier, cortillier, jardinier, de *courtill*).
- 3 avril 1559, p. 288. — Jehan Vallier, Bretagne.
- 1 mai 1559, p. 331. — Robert le Botaillier, natif de la ville de Rennes, en Bretagne.
- 8 juin 1559, p. 333. — Olivier Potier, cordonnier d'Allée (Allaire?).
- 24 juillet 1559, p. 339. — Jacques Maubihan, Rennes.
- 4 septembre 1559, p. 343. — André Botin, cordonnier, Rennes.
- 25 septembre 1559, p. 350. — Roland Halua, de Marcillé-Raoul, Ev. de Rennes.
- 16 octobre 1559, p. 352. — Nicolas Boutier, escolier d'Albanat, en Bretagne (Abbaretz?).
- 20 novembre 1559, p. 355. — Bertrand Bodin, fils de feu Pierre, Nantes.

## 2° VOLUME

2 SEPTEMBRE 1572 — 14 AOÛT 1574.

- 18 septembre 1572, pp. 403-407. — Jacques Duchesne, escolier, Nantes.
- 20 septembre 1572, p. 411. — Gilles Goret, de Blain, en Bretagne.
- 20 septembre 1572, p. 411. — Guillaume Lemaistre, de Derval.

## 3° VOLUME

18 JANVIER 1585 — 11 OCTOBRE 1587.

Aucune inscription de noms bretons dans ce volume.

Cette liste de vingt-quatre noms, répétitions comprises, à la vérité peu importante, est instructive quand même. Les artisans, les écoliers, y voisinent avec les gentilshommes. Sans doute, les ouvriers de métier voyagent beaucoup au

XVI<sup>e</sup> siècle, mais à l'exception de quelques spécialistes, imprimeurs, brodeurs, ouvriers d'art, ils franchissent rarement les frontières. Un compagnon menuisier comme Benoît Mogue, des cordonniers comme Olivier Potier et André Botin, un tissotier comme Pierre Brun, n'avaient que faire d'aller à Genève se perfectionner; ils trouvaient en France ce qui était nécessaire pour compléter leurs connaissances professionnelles. En ce qui concerne les gentilshommes, il faut distinguer : deux d'entre eux sont à considérer à part; on ne voit pas les motifs d'intérêt particulier ou politique qui aient amené les autres à Genève. Pour les écoliers, ils allaient généralement en Italie ou en Allemagne.

Enfin, jusqu'en 1558 au moins, la persécution contre les Réformés en Bretagne est inexistante; nos Bretons ne vont donc point à Genève pour la fuir, et, plus tard, il se réfugieront de préférence au plus près, en Angleterre et aux « Iles », c'est-à-dire à Jersey et à Guernesey, sans s'exposer à traverser toute la France. Mais comme cette période de 1549 à 1558 est celle de la préparation du mouvement calviniste dans la province, tout autorise à rattacher à cette préparation les voyages des Bretons en Suisse, voyages qui présentaient peu de risques encore à ce moment. On remarque, en effet, que André Voyer (ou Vayer) est inscrit une première fois le 12 avril 1549, puis le 19 juin 1550, les frères Buynard le 3 mai 1549, puis le 1<sup>er</sup> décembre 1551, Pierre Brun le 12 juillet 1549, puis le 25 août 1551. N'en peut-on pas raisonnablement conclure qu'ils se rendaient à Genève, la Rome calviniste, pour prendre les instructions des dirigeants, de Calvin lui-même, qu'ils étaient en quelque sorte de véritables agents de liaison, allant et venant de Bretagne en Suisse ?

Dans son ouvrage « *la Bretagne et les Bretons au XVI<sup>e</sup> siècle* », M. de Calan avait déjà cité parmi les nouveaux habitants de Genève au 12 octobre 1556 Charles Ferré, seigneur de la Garaye. De nouvelles recherches aux *Archives d'Etat de Genève* m'ont permis d'établir plus sûre-

ment la situation des Ferré et aussi celle des Grimaud. Charles Ferré, inscrit d'abord sur le « Registre des habitants », est reçu bourgeois de la ville le 8 avril 1557; il est, en effet, seigneur de la Garaye et époux de Bonaventure de Teilhac. Un autre Charles Ferré, son frère, est seigneur de la Ville-ès-Blancs; tous les deux sont fils de Bertrand Ferré, seigneur de la Garaye, dont la seconde femme Péronneille de Guémadeuc, meurt à Dinan le 25 août 1573 dans la foi catholique; son mari était décédé avant 1557<sup>(1)</sup>.

Les Grimaud, de la maison de Procé, au comté de Nantes, sont en Suisse depuis plus longtemps; Jacques Grimaud est inscrit sur le « Registre des habitants de Genève » dès le 27 février 1554. Son fils François, baron de Montricher, petite seigneurie du canton de Vaud, figure comme caution, avec Charles Ferré, seigneur de la Ville-ès-Blancs, dans un acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Raguau (ou *Ragneau*), notaire à Genève, le 16 février 1562<sup>(2)</sup>. Aux termes de cet acte, Charles Ferré, seigneur de la Garaye et sa femme Bonaventure de Teilhac, vendent à Henry Scringier, docteur ès droits et bourgeois de Genève, divers immeubles, bâtiments et terres, qu'ils y possédaient depuis plusieurs années; la vente est consentie moyennant le prix de 700 écus sols payés comptant et le transport aux vendeurs d'une créance de 907 écus dus à Henry Scringier par « le roy de France avec les profits » d'icelle somme accordés jusques au décès du feu roy » Henry<sup>(3)</sup> ». D'autres actes notariés du dépôt des Archives Genevoises prouvent par les achats des Ferré et des Grimaud qu'ils étaient venus en Suisse bien pourvus d'argent.

Ces deux familles bretonnes ont donc acquis dans le pays

(1) La Garaye, paroisse de Taden, canton ouest de Dinan. — La Ville-ès-blancs, en Sévignac. M. du Guerny, dont la complaisance est inépuisable, m'a fourni des renseignements corroborant ceux puisés à Genève. Il pense même que les Grimaud et les Ferré pourraient être unis par des liens de parenté.

(2) Recueil des actes notariés, V. 43.

(3) Cet Henry Scringier est un collègue ou un client des nombreux banquiers genevois auxquels le roi de France s'adressa souvent pour remplir son trésor toujours vide. De l'acte ci-dessus mentionné, il résulte que le huguenot Charles Ferré devient créancier de son souverain.

de Genève, même avant le mouvement calviniste en Bretagne, une situation stable et qui paraît définitive. Toutefois, François Grimaud n'a pas rompu tout lien avec son pays d'origine; il s'y est marié à Renée de la Chapelle qui paraît bien être sinon une fille ou une sœur, au moins une parente de ce René de la Chapelle, seigneur de la châtellenie de Sion. Renée de la Chapelle, dame Grimaud de Montricher, amène de Bretagne à Genève son fils Claude, la même année 1562. Nous sommes ici en pleine société réformée : les Ferré et les Grimaud, comme les frères Buynard, sont, en effet, d'incontestables huguenots.

Les Ferré sont les premiers seigneurs bretons qui aient été inquiétés pour fait de religion dans la province. Voici ce qu'on trouve à leur sujet dans les registres du Parlement de Bretagne : « du vendredy matin 27 de mars 1555, le » Procureur général du Roy a présenté à la Court une lettre » missive et commission du Roy par lesquelles il mande » à la dite Court informer contre Charles Ferré sieur de la » Garraye accusé d'hérésie et d'avoir bruslé les ymaiges de » sa chapelle, suivant lesquelles il a requis commissaires » estre baillés pour vacquer auxd. informacions, disant » avoir differé de les présenter le jour dhier espérant faire » prendre led. Ferré qui estoit en ceste ville<sup>(1)</sup>, ce qu'il » n'a peu faire pour ce qu'il s'en est allé. Les dictes lettres » mises en délibéracion. » — « La Court a commis et » commect M<sup>es</sup> Pierre Marec, Bertrand Clé et Jehan Tituau » conseillers, et chascun le premier requis pour vacquer » auxd. informacions<sup>(2)</sup> ».

Aucun document ne permet de connaître le résultat de l'enquête et la condamnation, s'il en fut prononcé une, mais au mois d'août le Roi prenait cette décision : « Aujourd'hui » dernier jour d'aoust l'an 1555, le Roy estant à Saint- » Germain-en-Laye a donné et octroyé au capitaine Breil,

(1) Le Parlement siégeait alors à Nantes.

(2) Cité par VAURIGAUD : *Essai sur l'histoire des Eglises réformées de Bretagne*, Paris, Cherbuliez, 1870, t. I, p. 3, la note.

» gouverneur de Marienbourg, les confiscations et amendes  
 » en quoi pourront estre condamnez *Charles Ferré sieur de*  
 » *la Garraye et son frère* et Jehan sieur de Canquoy son  
 » beau-frère pour estre atteints du fait d'hérésie. En tes-  
 » moing de quoy le dit Seigneur m'a commandé expédier  
 » aud. capitaine Breil le présent brevet et en faisant appa-  
 » roir de la sentence donnée à l'encontre d'eux toutes les  
 » lettres de don qui pour ce lui seront nécessaires, mons<sup>gr</sup>  
 » le connétable présent. » Signé Bourdin <sup>(1)</sup>.

Charles Ferré et son frère sont poursuivis conjointement : ils durent s'enfuir et se cacher ensemble ; au moment où est présentée la requête du Procureur du Roi, ils avaient déjà disparu. Nous pouvons croire maintenant qu'ils avaient fini par s'en aller à Genève rejoindre des compatriotes, les Grimaud, qui y étaient établis avant eux. Auprès de ces Bretons installés au foyer du calvinisme, les réformés français trouveront plus tard un sérieux appui.

Vaurigaud signale pour cette même année 1555 que l'évêque Antoine de Créqui constatait dans sa tournée épiscopale que les réformés s'assemblaient un peu partout, notamment aux portes de Nantes, à Saint-Similien <sup>(2)</sup>. Deux ans plus tard le Parlement ordonnait une enquête au sujet de « deux enfants qui ont porté parole mal sonnante du » Saint-Sacrement de l'autel et de quoy y a procès devant » le juge ordinaire et puisqu'il procède *ex ore infantium*, » dit de Musillac l'introducteur de la requête, fault qu'il y » ait des instructions — et que il y a eu des ymaiges » rompuz <sup>(3)</sup> ». Ainsi, en Bretagne comme ailleurs, le mouvement protestant se manifeste par des brisements de statues. Les ministres s'écriaient : les images sont des signes

(1) D. MORICE, *Preuves*, t. III, 1.146. — La condamnation n'aurait-elle pas été déjà prononcée ? On pourrait le croire si l'on s'en rapporte à cette phrase du document cité : « En faisant apparoir de la sentence donnée à l'encontre d'eux ». On aimerait cependant d'autres précisions. Les La Garaye se sentaient si bien compromis qu'ils prennent la fuite, se cachent et finalement se réfugient à Genève.

(2) VAURIGAUD, I, p. 8.

(3) 3 août 1557. Reg. du Parlement.

d'idolâtrie <sup>(1)</sup> ! et les néophytes ardents traduisaient en fait ces paroles, brisant les statues et les croix. On imagine quel dut être en Bretagne le ressentiment populaire. Ces actes individuels de la foi nouvelle, les réunions qui deviennent de plus en plus nombreuses, de moins en moins secrètes, sont des preuves certaines que le mouvement calviniste commence dans la province.

Le voyage de d'Andelot va l'intensifier et en coordonner les manifestations.

Emile CLOUARD.

(1) Un prédicateur protestant, Adrien Le Métayer, disait le 19 juin 1544 : « Les images ont été inventées par l'avarice des artisans » (Proposition XV, d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, 3 vol., 1724-1728, t. I, p. 101). Singulière façon d'apprécier les chefs-d'œuvre de la sculpture française du Moyen-âge et de la Renaissance et le désintéressement bien connu de nos vieux tailleurs d'images.